Annexe II

Déclaration des Organisations Européennes de Jeunesse

Rédigée lors du Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne, le 8-9 Octobre 1993

Conseil Européen des Comités nationaux de Jeunesse – CENYC
Bureau Européen de Coordination des organisations internationales de jeunesse BEC
Conseil Fédéral Autrichien de la Jeunesse – ÖBJR

Déclaration de la Jeunesse

Les organisations de jeunesse présentes à cet événement se réjouissent de la tenue du Sommet de Vienne des Chefs d'Etat et de Gouvernement et faisons la déclaration suivante :

1. Nous croyons que les discussions sur le racisme et la xénophobie doivent tenir compte du contexte socio-économique plus large, de l'exclusion sociale et de la marginalisation. En tant qu'organisation de jeunesse, nous soulignons le fait que la diversité culturelle est un enrichissement pour nos sociétés et que la présence de communautés immigrées a un impact positif dans nos pays tant en terme économique que démographique, social ou culturel.
2. Penser les politiques européennes vis-à-vis des réfugiés et réflechir la formulation des politiques d'immigration peuvent se mener qu'en tenant compte de la situation mondiale des réfugiés et en notant que seulement 3% des réfugiés sont accueuillis en Europe.
3. Penser que la lutte contre le racisme devrait d'abord passer par un verrouillage des frontières ou encore par une restriction du droit d'asile est une approche qui risque de renforcer des tendances racistes au sein des opinions publiques nationales. Il n'est pas acceptable de livrer en boucs émissaires les populations migrantes qui souvent vivent des situations de marginalisation.
4. Nous pensons qu'il convient de distinguer la récente flambée de violences racistes de la discrimination quotidienne face à laquelle les immigrants sont confrontés. Toute proposition d'action doit couvrir ces deux aspects.
5. La lutte contre le racisme ne peut être séparée de la lutte plus générale contre l'exclusion. La xénophobie est aussi une conséquence de l'insécurité liée aux difficultés sociales et économiques. Aussi longtemps qu'une partie grandissante de la population de nos sociétés se sentira exclue et marginalisée, on ne peut s'attendre à ce qu'elle voie et juge les étrangers sans préjudice ou amertume.

6. Toute réflexion sur le racisme doit aussi tenir compte de l'inégalité économique entre les pays du Nord et du Sud, et de l'instabilité politique qui existe dans la majeure partie du monde.
7. Nous accueillons très favorablement l'idée d'un plan d'action européen contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dont un volet est une campagne de jeunesse. En tant qu'organisation de jeunesse, nous sommes prêts à jouer un rôle central en encourageant une participation active des jeunes dans nos sociétés. Un tel plan d'action doit s'appuyer sur des relais existants : organisations anti-racistes, observatoires nationaux, travailleurs sociaux, associations de jeunesse...afin de toucher le maximum de personnes. Il doit tenir compte de l'expérience accumulée et des initiatives qui existent.
8. Combattre le racisme c'est mener des politiques sociales aidant les populations les plus faibles économiquement ; c'est aussi mener des politiques de la ville cohérentes visant notamment l'insertion des jeunes tant au niveau professionnel qu'au niveau de l'école, du quartier ou de la famille.
9. Nous croyons à une Europe ouverte sur le monde , à une Europe basée sur le respect des droits de l'homme, sur la démocratie, sur la participation de chacun à la vie sociale. C'est pourquoi nous disons que le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance sont inacceptables. Tous ces phénomènes mettent en péril les fondements mêmes de nos sociétés. C'est pour cela qu'il convient de tout faire pour les combattre.

La déclaration de Vienne est une déclaration généreuse et humaniste dans ses principes mais afin d'être effectives, les mesures proposées doivent être mises en place.

C'est pourquoi nous, organisations de jeunesse, demandons instamment aux Chefs d'Etat et de Gouvernements présents à Vienne de tenir compte des éléments suivants :

A. Au niveau politique :

Nous attendons des responsables politiques :

- d'être assez courageux pour condamner le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance qui sont totalement inacceptables dans toute société ;
- de condamner l'utilisation explicite ou implicite par les partis politiques de questions liées au racisme à des fins purement électoraux ;
- de mener des politiques de la ville permettant l'insertion des jeunes tant au niveau professionnel qu'au niveau de leur participation locale ;
- dans ce cadre, d'établir ou de développer des politiques de la jeunesse, notamment par un soutien accru à la vie associative des jeunes à l'échelon local, régional, national et européen ; cette vie associative étant une garantie importante de la solidité du tissu social ;
- de poursuivre le développement de la mobilité jeunesse comme facteur

de compréhension interculturelle. Cela passe à la fois par une abolition des restriction des visas et par un soutien aux systèmes actuels favorisant la mobilité des jeunes, notamment par la Carte Inter-rail.

B. Au niveau législatif :

- de mettre en place dans les pays où des telles lois n'éxistent pas, un appareil législatif condamnant à la fois les actes racistes mais aussi la diffusion des idées racistes, xénophobes ou antisémites ;
- d'assurer pleinement la diffusion et l'application de ces lois ;
- de mettre en place un système de compensation pour les victimes d'actes racistes ;
- de garantir le droit d'asile ;
- de faciliter l'accès et l'octroi de la nationalité ou le cas échéant de la double nationalité ;
- de trouver les formes adéquates visant à éliminer les restrictions dans la mobilité des jeunes dues aux visas ;
- d'assurer l'intégration politique et sociale des étrangers, particulièrement au niveau local, notamment par l'octroi du vote actif et passif pour tous les étrangers légalement installés ;
- de remplir pleinement leurs obligations vis à vis des réfugiés et des demandeurs d'asile, obligations liées à la Convention Européenne des Droits de l'Homme ;
- de garantir que les questions liées au racisme n'influencent pas le débat sur la formulation des politiques d'immigration ;

C. Au niveau éducatif :

Tout en reconnaissant que le volet législatif est un aspect essentiel de l'action des différents états dans leur lutte contre le racisme, il est primordial que les états mettent tout en oeuvre pour soutenir au sein de leurs systèmes éducatifs une réelle éducation multiculturelle et interculturelle et cela à tous les degrés (primaire, secondaire et universitaire). C'est à l'école que l'on apprend à vivre ensemble, c'est donc aussi à l'école que, dès le plus jeune âge, doivent s'apprendre le respect des différentes cultures, la tolérance, la volonté de vivre ensemble.

Concrètement, cela peut se traduire :

- par une approche visant à favoriser les expériences interculturelles au sein des systèmes éducatifs ;
- par le développement de contenus d'enseignement (notamment en histoire, en langues vivantes) qui plutôt que d'encourager une estime nationale excessive visent un respect des différentes cultures ;
- de développer et améliorer l'apprentissage des langues étrangères y compris celles des populations immigrés, dans ce cas non seulement pour les migrants mais aussi pour les populations autochtones ;
- d'instaurer des programmes d'échanges scolaires internationaux et des visites

d'études en tant que partie intégrante du cursus scolaire ou universitaire.

Le travail de formation réalisé au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, la création d'un second centre européen de la jeunesse, la mise en place d'une unité de recherche sont des éléments cruciaux dans la mise en place d'un plan d'action contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Ce n'est qu'en prenant ces mesures de manière urgente que nous tous pourrons espérer faire face aux phénomènes racistes, xénophobes et antisémites auxquels nous assistons actuellement.

Dans la cas contraire, nous devons tous nous rappeler la terrible sentence de B. Brecht : «*Le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde*».